

Le conseil municipal de BAM s'est réuni le 13 février 2019 à 20h00 **en Mairie de BROYE.**

Etaient présents : GANDRÉ Gérard ; VUILLEMOT Geneviève ; MUZARD Régis ; SCHATT Alain ; MOUCHOT Gaëlle ; DEBAIN Olivier ; ROUX Valérie ; CERCLEY Jean-François ; CERCLEY Daniel ; VOILLARD Daniel

Mme Vuillemot Geneviève a été nommée secrétaire.

1/ Compte administratif et de gestion 2018 :

La trésorerie de Gray a demandé le compte provisoire le 7 février dernier afin de nous le transmettre pour vérification. Le compte définitif devant être visé par le DDFIP, les délais sont devenus trop courts pour que le compte administratif ainsi que le compte de gestion soient validés.

Le point 1 est donc reporté au prochain conseil.

2/ Régies zone de loisirs, salle des fêtes, photocopies, et affouages :

M^{me} Fourot Delphine étant astreinte à la fonction de régisseuse, est dans l'obligation d'adhérer à l'Association Française de Cautionnement Mutuel, et de verser un cautionnement d'un montant de 300,00 €.

Salles des fêtes de B.A.M. : Le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs de la vaisselle (en cas de casse) des trois salles des fêtes. Un inventaire de la vaisselle devra être fait pour chaque location.

Photocopies : Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs ci-dessous :

A4 : 0.20 cts, associations 0.10 cts / A4 couleur : 0.25 cts / A3 : 0.40 cts / A3 couleur : 0.50 cts.

3/ Tarif accompagnants repas des aînés :

La Trésorerie de Gray demande de prévoir l'encaissement de la vente, des accompagnants, du repas des anciens dans une de nos régies de recette. L'ancienne délibération du montant des repas des accompagnants doit donc être abrogée, le conseil municipal accepte une nouvelle fois, à l'unanimité, de fixer le montant à 25 € et d'inclure les repas en régie « salle des fêtes ».

4/ Eclairage public (leds) :

Monsieur le Maire propose de terminer la mise en place des leds sur les luminaires dans les 3 villages, le conseil municipal vote 9 voix pour et 1 abstention (Mr Schatt Alain), le SIED70 doit être contacté afin d'obtenir le récapitulatif des travaux déjà effectués par rapport au montant déjà versé.

5/ Parcours motocross-quads :

M^r Arthur Chuard demande l'autorisation de créer un parcours de motocross au Port St Pierre à Broye-les-Pesmes. Le conseil municipal refuse à 8 voix en expliquant que c'est une zone protégée Natura 2000, 2 abstentions (Mr Gandré et Mr Debain), et 1 voix pour (Mr Cercley Jean-François).

6/ Subventions :

Lors du précédent conseil, il a été voté à l'unanimité, d'octroyer la somme de 30 € aux familles des enfants concernés par un voyage scolaire en Italie, à destination de la Campanie, organisé par le Collège de Pesmes du 07 au 13 avril 2019 pour les classes de latinistes de 5^{ème} et de 3^{ème}. La somme étant versée en 2019, la trésorerie de Gray demande d'abroger la délibération prise le 31 octobre 2018 afin de la rédiger sur l'année en cours.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de :

- 50 € au profit de l'Association Sportive du Collège de Pesmes.
- 80 € au profit des Anciens Combattants
- 50 € au profit du Souvenir Français
- 50 € au profit de l'ADMR

L'école des métiers de Dijon demande des ressources financières supplémentaires afin d'améliorer les conditions d'accueil et de formation. Suite à la présence d'un apprenti habitant la commune de Broye-les-Pesmes dans leur établissement, l'école des métiers nous sollicite pour une subvention d'un montant de 230 €. Le conseil municipal refuse à 7 voix contre et 3 abstentions (Cerclay D, Vuillemot G, Gandré G.).

7/ Questions diverses :

a – Proposition d'une participation financière concernant les cotisations de mutuelle MNT, le conseil municipal refuse à l'unanimité.

b – ONF : Les prévisions de recette de l'année 2019 pour la forêt communale s'élèvent à 198 000, 00 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la programmation des travaux sylvicoles 2019 pour un montant de 22 084,70 € TTC (dégagement de plantation ou semis artificiel avec maintenance des cloisonnements, maintenance et ouverture de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 mètres, végétation herbacée...).

c – Mr Mouchot Maurice propose d'acheter le bois se trouvant sur la parcelle ZM112 (1ha33a40ca) pour un montant de 1 400 €. Le conseil municipal attend la 2^{ème} proposition d'achat avant de se prononcer.

d – Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de fauchage de Mr Tonnin Frédéric.

e – Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander des devis pour ajouter 2 bornes à incendie Rue de la Fontaine et Route de la Grande Résie à Aubigny.

f – Suite à la demande de remplacement de la gazinière de la salle des fêtes d'Aubigny, lors du précédent conseil, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société Gasel pour un fourneau 5 feux vifs sur four gaz, dimensions intérieures du four : 900x455x305 / dimensions extérieures du four : 1000x650x900, pour un montant de 2 173.40 € HT. La porte d'entrée doit être remplacée (sécurité ouverture vers l'extérieur), l'entreprise Chourlin propose la pose de la porte et d'un volet roulant pour un montant 2 836.00 € HT, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis P1080219.

g – Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat d'une balayeuse (appareil pour le nettoyage des chaussées), à condition de demander d'autres devis pour le raccordement sur le tracteur.

h – Le vélux, du logement loué par M^{me} Lepagnole Marie-Claire, doit être changé. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de multi-poses pour un montant de 940,00 € HT.

i – Le conseil municipal octroie, à 9 voix pour et 1 voix contre (Mr Debain O.), une récompense d'un montant de 600,00 € pour le stage de Mr Modot Léo.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,
GANDRE Gérard